

Lundi 9 octobre 2017

Bureau - Conseil de la Métropole Rouen Normandie du 9 octobre

Les élus membres du Bureau de la Métropole Rouen Normandie se sont réunis hier soir et ont adopté des délibérations notamment en matière de solidarité territoriale, de développement et d'attractivité ainsi que d'amélioration et de gestion du trafic routier.

1) Des grands équipements métropolitains qui contribuent au développement économique et à l'animation du territoire

a) Rapports annuels obligatoires du Parc Expo et du Zénith

Zénith de Rouen

Dans un contexte sécuritaire difficile, le Zénith affiche des résultats très satisfaisants. L'équipement a accueilli près de 250 000 spectateurs en 2016, soit une augmentation de 2,3% par rapport à l'année précédente.

Parc des Expositions

Malgré des dispositifs de sécurité renforcés, on constate une diminution de la fréquentation globale liée au contexte. Le site a accueilli environ 450 000 visiteurs en 2016, soit une baisse de 10% par rapport à 2015. La Foire Internationale de Rouen, événement majeur de l'activité qui ouvrait ses portes au lendemain des attentats de Bruxelles affiche ainsi une fréquentation en baisse de 10%. Cependant, Rouen Expo Evènements enregistre de bons résultats avec un taux d'occupation des halls record de 95% en 2016 (contre 77% en 2014 et 2015) et un succès non démenti des événements grand publics (Auto-Moto Rétro (+24%), Maison Déco (+23%), Les Puces d'hiver (+13%), Salon Gourmand (+10%) et Loisirland (+2,5%)). Le Parc Expo occupe un bon positionnement sur le tourisme d'affaire avec l'accueil de 31 000 congressistes et accueille des manifestations plus nombreuses grâce à sa modernisation pour laquelle la Métropole a investi 10M d'€.

b) Match de qualification de l'Équipe de France masculine de basket à la coupe du monde 2019 au Kindarena

Un nouvel événement vient intégrer la programmation du Kindarena pour le second semestre 2017 : il s'agit du match officiel comptant pour la qualification de la Coupe du Monde de Basket 2019 qui aura lieu **lundi 27 novembre** et qui opposera la France à la Bosnie.

Cet événement est organisé par le Comité d'Organisation de la Fédération Française de Basket-ball (CO FFBB) en lien avec le Rouen Métropole Basket.

Pour soutenir l'organisation de cet événement, qui participe au rayonnement de cet équipement sportif, la Métropole attribue une **subvention de 22 500€** à la Fédération Française de basket pour l'organisation ainsi qu'une journée de **mise à disposition de la salle** (valorisée à hauteur de 5000€).

c) Aide financière exceptionnelle pour améliorer les prestations du golf du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normandie

L'offre touristique de la Métropole est variée et s'appuie notamment sur un tourisme de nature et loisirs comprenant : les chemins de randonnée, les massifs forestiers, les bases de loisirs, les campings, les golfs, des panoramas, la Route des Fruits... Une partie des communes membres se situe sur le périmètre du Parc Régional des Boucles de la Seine Normandie, qui met en œuvre un plan d'actions en matière de développement touristique. Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normandie a entrepris de réaménager des équipements qui **valorisent le potentiel touristique et environnemental du golf de Jumièges**. Cette démarche s'inscrit en complémentarité des démarches de **développement du tourisme nature et loisirs** portées par la Métropole, notamment sur la presqu'île de Jumièges.

En 2015, la Métropole a déjà apporté son soutien financier à hauteur de 125 000 € pour divers aménagements du golf : réfection des practices de golf (couvert et non couvert), renforcement de l'accessibilité handicap des lieux, développement de la signalétique. La fréquentation du golf est essentiellement normande et parisienne. La recherche de nouvelles clientèles s'oriente vers la Grande-Bretagne et l'Europe du Nord, ces clientèles étant friandes de golfs au naturel, qui se distinguent par leur qualité écologique et la différenciation de l'accueil.

Pour poursuivre cette remise à niveau et s'inscrire dans **une démarche d'éco-golf**, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional des Boucles a défini un nouveau programme d'investissement sur le golf, pour un montant de 658 570,70 €HT comprenant une intervention sur :

- le club house et ses extérieurs,
- les practices,
- l'hébergement et la salle de séminaire,
- l'atelier.

Pour mener à bien cette deuxième phase d'investissement, **la Métropole apportera un fonds de concours de 150 000 €** au Syndicat Mixte, versée à hauteur de 75 000 € en 2017 et 75 000 € en 2018.

2) Gestion et amélioration du trafic routier

a) PCRT : installation de 4 caméras de trafic supplémentaires

Dans le cadre du transfert de la compétence voirie – espaces publics, le système de vidéo trafic du Poste Central de Régulation du Trafic (PCRT) de la Ville de Rouen a été transféré à la Métropole.

Ce système sert à :

- participer à la régulation des flux de transport et des flux de signalisations, contribuer au renforcement de la sécurité des installations,
- surveiller les conditions de circulation sur les zones visualisées,
- prévenir, anticiper et gérer toutes les situations pouvant générer des perturbations de circulation routière,
- prévenir, anticiper, dissuader et gérer les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans un lieu public,
- donner les moyens aux autorités compétentes, d'identifier dans la mesure du possible, les auteurs de dégradations des biens aux fins d'y donner la suite qu'il convient.

Depuis fin 2015, la Métropole s'est efforcée d'augmenter le nombre de carrefours raccordés afin de bénéficier d'une vision globale du trafic.

Concernant les **carrefours à feux**, ont été raccordés :

- 8 carrefours TEOR (notamment à l'intersection boulevard des Belges/Quai du Havre et Place Saint-Hilaire)
- 2 carrefours Métro Pont Jeanne d'arc rive droite et rive gauche + 3 à venir Boulevard des belges avant fin 2017 (voir plus bas)
- 8 carrefours RD18E entre le giratoire des vaches et le Pont Mathilde

La Métropole a récupéré fin 2015 15 **caméra vidéo trafic** de la Ville de Rouen. Depuis, 3 nouvelles caméra vidéo trafic ont été installées : 2 route de Darnétal et 1 Pont Jeanne d'Arc et 4 nouvelles sont à venir avant fin 2017 (3 boulevard de l'Europe et 1 à l'intersection quai du Havre et rue Saint Eloi).

La Métropole disposait lors du transfert de compétence de 45 **stations de comptage**, 9 ont été ajoutées (5 sur la RD18E entre le giratoire des vaches et le Pont Mathilde et 4 sur le Pont Mathilde, qui appartenait au CD76).

La ville de Rouen comptait 11 **panneaux à messages variables** (PMV) fin 2015. 5 nouveaux panneaux appartenant antérieurement au Département ont été raccordés depuis et un nouveau panneau sera prochainement posé sur la RD6014 à Franqueville Saint Pierre.

18 caméras de trafic sont donc aujourd'hui exploitées par la Métropole. Afin de raccorder de nouveaux carrefours au PCRT pour compléter le dispositif existant en lien avec la stratégie de régulation de trafic, l'installation de caméras supplémentaires est nécessaire. Ainsi, 4 nouvelles caméras dédiées à la surveillance de la sécurité routière vont être implantées à Rouen :

- Giratoire des Harkis rive sud, boulevard de l'Europe
- Carrefour boulevard de l'Europe – rue d'Elbeuf rive nord
- Carrefour giratoire boulevard de l'Europe – rue de Sotteville
- Carrefour Quai du Havre – rue Saint Eloi

Une autorisation préfectorale va être sollicitée pour exploiter ces 4 caméras supplémentaires.

b) Contrat de Plan Etat - Région : signature de la convention de financement pour la réalisation des études et des travaux des accès définitifs du Pont Flaubert en Rive Gauche de la Seine

Les accès définitifs au pont Flaubert ont été déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral en date du 15 juin 2017. L'opération d'aménagement va désormais entrer en phase opérationnelle. Outre l'amélioration des accès et de la traversée de la Métropole, cette reconfiguration de la porte d'entrée routière du cœur de l'agglomération constitue un préalable indispensable à la réalisation de l'écoquartier Flaubert et à la recomposition urbaine de la rive gauche de la Seine.

L'opération routière est inscrite au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, au titre du volet mobilité multimodale pour un montant de 200 M€ (études et travaux). Elle prévoit les contributions de la Région Normandie pour un montant de 50 M€, de la Métropole Rouen Normandie pour un montant de 30 M€ et du Département de Seine-Maritime pour un montant de 20 M€.

L'objectif est de créer une nouvelle infrastructure routière d'une longueur de 1,1 km (2 x 2 voies) reliant directement la voie rapide Sud III (RN338) et le Pont Flaubert, en substitution de la liaison actuelle. Le projet s'étend sur les communes de Rouen et de Petit-Quevilly.

Le calendrier prévisionnel des travaux s'étend sur la période 2017-2025, pour une mise en service totale du projet en 2023. Les années 2024 et 2025 seront consacrées à la requalification de la section terminale de la voie rapide Sud III (RN338) comprise entre l'échangeur de Stalingrad et le carrefour giratoire de la Motte et aux travaux connexes (travaux de finition, travaux de remise en état, aménagements paysagers).

Pour concrétiser ces dispositions et engagements, une convention spécifique de financement vient d'être conclue entre l'État, la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime et la Métropole Rouen Normandie.

Pour la Métropole Rouen Normandie, l'échéancier prévisionnel de participations financières est le suivant :

2018 : 1 875 000 €

2019 : 2 250 000 €

2020 : 3 750 000 €

2021 : 4 500 000 €

2022 et 2023 : 6 000 000 €

2024 : 3 000 000 €

2025 : 2 625 000 €

c) Création d'un Collège Métropolitain de Sécurité Routière

La Métropole gère aujourd'hui 2600 km de routes qui lui ont été transférées par le Département et les 71 communes qui la composent. La sécurité routière se doit d'être un objectif prioritaire et la création d'un Collège Métropolitain de Sécurité Routière (CSMR) est un outil partenarial indispensable pour mener à bien cette mission.

Le CSMR se réunit minimum deux fois par an et a pour vocation d'analyser de façon transversale la sécurité sur l'ensemble du réseau routier métropolitain et d'examiner les points accidentogènes pour proposer des aménagements plus sécurisés. La pluridisciplinarité des membres de ce collège assure une approche globale et partagée.

Le collège sera ainsi composé de la sécurité civile (SAMU, pompiers), du milieu associatif, des institutionnels (Préfecture, Education Nationale, Département de Seine-Maritime), des spécialistes de la sécurité routière au travers du centre d'Étude et d'Expertise sur les Risques de l'environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) ainsi que des représentants de l'Automobile Club de l'Ouest ou de la Fédération française des motards en colère.

Le CSMR assurera ainsi le suivi de l'accidentologie des voiries métropolitaines. Il lui sera rendu compte des visites et analyses des accidents intervenus. Il pourra demander que soient réalisées des études spécifiques sur certains axes, carrefours ou secteurs.

3) Solidarité territoriale : les communes soutenues par la Métropole

Le Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (FSIC)

Le Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (FSIC) est le fonds de concours qui vise à soutenir l'investissement des 71 communes de la Métropole. Il est doté de 60 M€ sur la période 2016-2020. La totalité du soutien apporté par la Métropole au titre du FSIC atteint 6,01 M€ en 2017 et plus de 12M€ depuis la création du dispositif.

Après plus d'un an d'existence, 242 dossiers ont été traités par la Métropole. 57 communes ont fait appel à ce fonds de concours qui peut être sollicité pour 4 thématiques : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics non métropolitains et les opérations de renouvellement urbain dans le cadre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Le FSIC est cumulable avec d'autres subventions comme l'aide régionale à la rénovation thermique de bâtiments ou pour les communes de moins de 4 500 habitants avec les Fonds d'Aides aux Aménagements.

Dans le cadre de ce dispositif de soutien, la Métropole attribue des subventions lors de ce Conseil de plus de 120 000€ pour les communes de Grand-Couronne et de Cléon :

◆ **Grand-Couronne :**

La ville de Grand-Couronne souhaite faire l'acquisition d'un **gradin rétractable** pour la salle de spectacle « L'Avant-Scène ». Ce gradin, d'une capacité de plus de 100 places assises offrira une maniabilité importante permettant de transformer la salle en quelques minutes. > soutien de la Métropole de 12 330€

◆ **Cléon :**

Dans le cadre de l'entretien de son patrimoine communal, la commune va entreprendre la **rénovation de la toiture des salles Cerdan et Chevalier**.

> soutien de la Métropole de 69 400€

La commune réalise actuellement des travaux d'**extension de l'Espace culturel « La Traverse »** afin de pouvoir y créer un espace de stockage et un atelier. > soutien de la Métropole de 41 117€

Contact presse

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05